

Copie d'acte de naissance, mariage, décès

Afin de réduire les fraudes à l'État Civil, les actes demandés par internet sont adressés à la mairie du lieu du domicile du demandeur.

Le retrait se fera sur présentation d'une pièce d'identité.

Mise à disposition de formulaire à l'état civil, à adresser à la mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès en précisant le nom à la naissance, les prénoms, date et lieu de naissance, la filiation, relatifs à l'acte demandé. Joindre une enveloppe adressée et timbrée.

Les français nés à l'étranger adressent leur demande soit par internet ou soit par courrier au ministère des affaires étrangères.

Liens utiles

[Demande d'acte en ligne](#)

[Demande en ligne pour les Français nés à l'étranger](#)

Contact

Service central de l'état civil

11 rue de la Maison blanche
44941 Nantes cedex 09